

<http://www.apden.org/Rapport-moral-2013.html>



Rapport moral 2013

- Fédération

Date de mise en ligne : mercredi 29 janvier 2014

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Métier & perspectives : cap vers l'avenir

**Introduction

Lors du dernier Comité directeur, notre attention était portée sur la prise en compte de la culture de l'information dans la loi, et son application dans les textes réglementaires. La stratégie mise en place par la FADBEN en 2012 et 2013 s'est notamment appuyée sur une communication forte autour du « *Manifeste FADBEN 2012 : enseignement de l'information-documentation et ouverture à la culture informationnelle* », dont l'un des objectifs a été de susciter une réflexion sur notre identité et notre légitimité professionnelle au sein des établissements scolaires français. Cette stratégie a permis la prise en compte de certaines de nos observations.

- Le référentiel de compétences professionnelles à acquérir en fin de formation initiale a apporté quelques satisfactions, notamment l'inscription des professeurs documentalistes dans le référentiel général des enseignants, avec une reconnaissance de ses spécificités. (Arrêté du 1- ??- ??2013 - J.O. du 18- ??- ??2013 [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#)).
- Il faudra voir et retenir du texte ce qu'il apporte de positif : « un enseignant comme les autres », une avancée dans la reconnaissance des professeurs documentalistes en tant qu'enseignants, par le rattachement aux compétences communes.

- La reconnaissance de la légitimité du professeur documentaliste.
- Pour la première fois, le métier est inscrit dans l'annexe même d'une loi d'orientation, [la loi pour la Refondation de l'École : loi n° 2013- ??595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#).

Voir cité le métier, et non le lieu d'exercice, dans une loi est une avancée indéniable. En revanche, le côté « généraliste » de la loi ne permet pas de lever l'ambiguïté, valable pour l'ensemble des enseignants, entre les missions pédagogiques et les missions éducatives. Pour notre profession, par exemple, la conservation du terme EMI, « éducation aux médias et à l'information », est-elle significative du rejet d'un enseignement ? L'éducatif est une entrée par la citoyenneté ou par les dangers de l'Internet, du type cyber-harcèlement. L'abandon du terme *enseignement* ne permet pas une véritable prise en compte de ce que l'UNESCO appelle *Média and Information Literacy* au sein du système scolaire français.

Pour une fois, répétons-le, ce n'est pas le lieu CDI et seulement lui qui est cité dans ces textes officiels. Gageons que les « professeurs documentalistes concernés et impliqués dans les apprentissages », selon les termes de l'annexe du texte de loi, sauront en faire l'outil didactisé tant réclamé, lieu pédagogique où s'enseignent les savoirs et où se construisent les apprentissages, lieu de développement des pratiques culturelles et informationnelles, de création et de partage.

**2013, année de la continuité et des convergences nécessaires.

Les réflexions conduites depuis la fin des années 1990, se doivent d'être mises en perspectives. L'hybridation constatée des cultures informationnelle, médiatique, numérique et communicationnelle conduit la FADBEN à approfondir sa réflexion sur les fondements de l'information-documentation :

- une réflexion sur les savoirs scolaires de l'information-documentation : quels sont les nouveaux objets de savoirs info-documentaires dans le contexte numérique ? Dans le nouveau cadre de convergence des trois littératies que l'institution vient de regrouper sous l'appellation d'Éducation aux médias et à l'information (E.M.I.), comment délimiter les savoirs spécifiques à l'information-documentation ? Quelle part prendront ceux-ci dans la réflexion actuelle portant sur les contenus de l'E.M.I. ? Et surtout, devons-nous nous satisfaire encore et pour longtemps d'une approche transversale d'une énième « éducation à », ou devons-nous, à nouveau, plaider et argumenter pour une approche spécifique, enseignante, de ces contenus ? C'est à nouveau poser la question de l'existence d'une matière curriculaire et d'un plan d'ensemble de l'enseignement rationalisé de l'information-documentation dans le secondaire...
- une réflexion sur la construction didactique, restant à faire, qui compense l'absence de travaux sur la didactique menés par l'institution. Des travaux précurseurs sur les « savoirs scolaires de l'information-documentation » ont été conduits avec succès en 2006 et 2007. Beaucoup de collègues tiennent depuis ce jour le *Médiadoc* de mars 2007 pour référence et nous en sommes fiers. Mais le chantier, loin d'être achevé, demeure ouvert. Les grands principes de l'élaboration didactique ont néanmoins été posés, qui permettent aujourd'hui de prolonger et d'amplifier le travail sur le Wikinotions de la FADBEN, qui vient d'être mis à jour et recomposé. Il attend les contributions des collègues et des chercheurs. Parallèlement, la réflexion didactique sur la restructuration du réseau conceptuel de l'information-documentation aurait besoin d'être relancée.
- Enfin, une réflexion sur la dimension proprement pédagogique de cet enseignement, qui porterait sur les pratiques, sur les méthodes les plus pertinentes à utiliser dans les situations d'apprentissages et lors des interactions avec les élèves. La diversité de ces pratiques et de ces méthodes doit refléter la pluralité des contextes d'apprentissages, la complexité des savoirs scolaires à transmettre et à construire et la diversité des profils des élèves qui nous sont confiés. Cela aussi fait partie des préoccupations curriculaires.

En bref, une année portée par une réflexion renouvelée, aiguillonnée par l'entrée de l'E.M.I. dans le champ d'action et de compétences des professeurs documentalistes. Jamais, sans doute, la nécessité d'accélérer le chantier didactique n'a été aussi forte. Il est important de pouvoir affirmer, face aux tentations du « tout médiatique » pour les uns ou du « tout informatique » pour les autres, la pertinence d'un enseignement centré sur l'information, la documentation et les médias en contexte numérique.

****Des démarches engagées, et des résultats**

Les orientations 2013 ont été suivies. Les actions mises en oeuvre étayent la ligne directrice de la Fédération.

ENSEIGNER L'INFORMATION-DOCUMENTATION

La « culture numérique » mise en avant par les textes, cités plus haut, ne doit pas faire perdre de vue le débat sur le concept plus englobant de « culture informationnelle ». Et garder en mémoire que la dimension de culture et d'autonomie informationnelles est absente des savoirs de base. C'est dans ce contexte que la FADBEN a continué cette année à investir le terrain « politique » par :

- la conduite d'une enquête, auprès des professeurs documentalistes, rédigée conjointement par les membres du bureau de l'ADBEN Versailles et par les membres du bureau national de la FADBEN ;
- le dépouillement des résultats de l'enquête, visant à évaluer les connaissances info- ??documentaires des élèves français du secondaire, pour faire émerger les besoins et les contenus de formation. La publication de celle-ci est en bonne voie. S'il faut une date, une échéance au printemps prochain peut être avancée.
- la remise en ordre du Wikinotions qui constituera bientôt un outil irremplaçable pour la construction des séquences didactiques.

PROMOUVOIR LES MISSIONS ET LE RÔLE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Partant des enquêtes, et du constat fait dans les académies d'une confusion entretenue entre missions pédagogiques et éducatives ainsi que de l'emploi indifférencié de ces termes, la FADBEN considère que ce « flou terminologique » nuit considérablement à la mise en oeuvre de nos missions.

Un cadrage national est revendiqué pour que le principe de réalité ne s'oppose pas à l'exercice du métier (la qualité de la « gouvernance » académique et/ou locale, le recrutement, la formation acquise, les conditions matérielles, la formation des équipes pédagogiques, le travailler ensemble, la connaissance de l'autre...).

Notre engagement doit constituer un cadre de formation à l'éducation à l'information, à la documentation et aux médias, intégrant des savoirs, des compétences, des valeurs, des normes, des pratiques sociales... tout cela servant d'appui à des apprentissages info-documentaires reconnus, pilotés par le professeur documentaliste seul, ou avec des collègues.

La FADBEN a invité ses adhérents à tenir un vrai débat pédagogique sur le numérique et sa mise en oeuvre dans les établissements. Débattre des déclarations de principes autour des mots souvent vides que sont les termes *autonomie*, *ressource* ou *numérique*, ces éléments de langage de la nouvelle communication, qui font modernes et dont on se dispense de décliner les contenus, les questions et les moyens.

A L'INTERNATIONAL

Les actions mises en oeuvre dans le cadre des orientations 2013 ont conduit la FADBEN à porter un modèle original vers les autres pays.

La notion de confluence est au coeur de la problématique du prochain congrès IFLA en France : « *Bibliothèques, Citoyenneté, Société : une confluence vers la connaissance* ». Il s'agit de mettre en avant les notions de bibliothèque et de bibliothèque scolaire comme lieux de construction de la connaissance et de la citoyenneté, et de souligner l'importance de la communauté (confluer, créer ensemble). Cet événement marquera les 25 ans d'un investissement régulier de la FADBEN à l'international.

LA FADBEN a également participé à la révision du Manifeste IFLA/ ?Unesco de la bibliothèque scolaire. Ce travail de révision a été effectué à partir du Guidelines de 2002. Il intègre une bibliographie sélective.

Enfin, signalons la traduction en anglais du Manifeste 2012 pour une diffusion internationale des thèses et des buts de la FADBEN.

**Conclusion

Les avancées législatives de cette année peuvent être considérées comme un motif de satisfaction. Mais parce qu'elles peuvent être interprétées dans un sens contraire par d'autres, il nous faudra rester vigilants pour veiller à la mise en oeuvre de la loi dans les décrets et les circulaires.

Aussi n'est-il pas superflu de rappeler à nos plus jeunes collègues qu'après la création du CAPES en 1989, les réformes n'ont pas suivi et que nous souffrons toujours d'un subtil montage juridique qui contrebalance la voie

normale des recrutements, garante d'une formation spécifique !

De même, il n'est pas inutile de rappeler à tous les acteurs de la communauté éducative que les professeurs documentalistes sont concernés et impliqués dans les apprentissages, selon les termes de l'annexe du texte de loi consacrée aux mutations à l'ère du numérique.

Cette implication, forte, reste à préciser et à concrétiser pour définir les contours d'un projet commun : un enseignement fondé sur la convergence de l'information-documentation, des médias et du numérique qui donne à chaque élève les clés de compréhension du monde informationnel d'aujourd'hui et qui puisse garantir son émancipation.

Enfin, faut-il rappeler que derrière tout ce travail de la FADBEN il y a un bureau national et des bureaux académiques composés de personnes volontaires, des adhérents qui, ensemble, tissent au quotidien des relations indéfectibles pour nourrir une veille inlassable, pour diffuser sans relâche leurs actions et leurs gestes professionnels et pour construire patiemment, résolument, la profession de demain dans la continuité sans faille de notre projet commun et fédérateur !

Paris, Janvier 2014

Martine Ernout

Présidente de la FADBEN